

<i>Pourquoi cette formation ?</i>		<i>Qui peut s'inscrire ?</i>		<i>Le programme des 2 journées</i>		
<p>Ces deux journées de formation permettront aux participants d'acquérir les repères historiques et références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité, de travailler sur des cas pratiques et de confronter leurs pratiques professionnelles.</p> <p>L'ambition de ce plan national est d'adresser aux publics, un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et la laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien, dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Les deux journées de formation sont articulées en deux parties : une approche générale et des modules de spécialisation : « accueil et relation avec les publics », « usage des espaces publics », « relation socio-éducative ».</p>		<p>> Fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, agents para-publics, salariés et bénévoles associatifs, salariés d'entreprise, en charge de personnel en lien avec les publics</p> <p>> Professionnels, bénévoles ou volontaires en contact direct ou en relation avec des publics enfants et jeunes.</p> <p>> Tout intervenant au sein des quartiers prioritaires politique de la ville : animateur, éducateur, ATSEM, tout travailleur social, médiateur sociaux, etc.</p> <p>> Professionnels intervenant dans l'espace public ou ayant une relation de service à la population : gérants d'équipements culturels ou sportifs, gardiens d'immeuble, personnels de mairies et de structures d'accueil des publics, des transports, etc.</p>		<p>Formation participative et active qui repose sur des études de cas réels, sur l'analyse de situations vécues par les participants, sur des travaux en sous-groupes et des apports théoriques essentiels.</p> <p>Journée 1 : Repères historiques - Définition des termes et principes : Laïcité, neutralité, liberté de conscience,... - Aspects juridiques et philosophique des lois - Cadres réglementaires en fonction du contexte d'exercice professionnel</p> <p>Journée 2 : Pratiques des participants, argumentaires, communication interne/externe, moyens du dialogue - Cadres juridiques spécifiques .</p> <p>A l'issue de la formation, un livret est remis à chaque participant, reprenant les éléments clefs auxquels il pourra se référer.</p> <p>Les horaires : 6h30 par jour (9h00 ou 9h30 / 16h30 ou 17h00 - 1 heure de pause déjeuner)</p>		
Où ?		Quand ?		Avec qui ?		Cliquez sur "s'inscrire" et renseignez le bulletin d'inscription
Lieux - adresse	Date J-1	Date J-2	Nom / Structure du Formateur 1	Nom / Structure du Formateur 2		
Décazeville	12 janvier 2023	13 janvier 2023	Claire ALAZARD / DDETSPP	Dominique GUIOZ / Décazeville Communauté	<u>S'inscrire</u>	
Rodez	16 février 2023	17 février 2023	Pascale RICHARD / Conseil Départemental	Claire ALAZARD / DDETSPP		
Rodez	13 mars 2023	14 mars 2023	Claire ALAZARD / DDETSPP	Myriam ANDRE / Maison Laïcité 12		
Villefranche-de-Rouergue	23 mars 2023	24 mars 2023	Myriam ANDRE / Maison Laïcité 12	Dominique GUIOZ / Décazeville Communauté		
Saint Affrique	6 avril 2023	7 avril 2023	Claire ALAZARD / DDETSPP	Camille BRIANCON / Ligue de l'Enseignement 12		
Espalion	5 juin 2023	6 juin 2023	Claire ALAZARD / DDETSPP	Dominique GUIOZ / Décazeville Communauté		
Séverac-le-Château	15 juin 2023	16 juin 2023	Pascale RICHARD / Conseil Départemental	Camille BRIANCON / Ligue de l'Enseignement 12		